



Municipalité
de Saint-Damien

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Damien, à l'effet que :

Au cours de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue à 19 h 30 heures le mardi 18 avril 2023, le conseil statuera sur la demande d'usage conditionnel suivante :

Usage conditionnel de type « Résidence de tourisme » (Dossier 2023-014)

1120, chemin De Grandpré

Emplacement

Lots 5 568 0693, Cadastre du Québec

Lots visés

Objet de la demande :

Autoriser un usage conditionnel de type « Résidence de tourisme » pour l'habitation portant l'adresse civique 1120, chemin De Grandpré.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Les séances du conseil sont tenues de façon hybride, c'est-à-dire à la fois en présentiel et virtuel. Pour assister à la séance de façon virtuel vous devez, le jour de la séance, vous rendre sur le site Internet de la municipalité (www.st-damien.com) et dans les liens rapides, sélectionnez « séances du conseil ». Cliquez ensuite sur le lien correspondant à la rencontre dans le calendrier des rencontres ordinaires.

Vous pouvez également nous transmettre vos questions et/ou commentaires par courriel à l'adresse urbanisme@st-damien.com ou par courrier à l'adresse 6850, chemin Montauban, Saint-Damien (Québec) J0K 2E0 avant le 17 avril 2023 à 16 h 30.

Donné à Saint-Damien, ce 3 avril 2023.

Hugo Allaire
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

**USAGE CONDITIONNEL – 2023-014
1120, CHEMIN DE GRANDPRÉ**

Je, soussigné, Hugo Allaire, directeur général et greffier-trésorier, déclare que l'avis public ci-annexé a été dûment publié le 3 avril 2023, en affichant une copie au bureau municipal, aux dépanneurs le Rendez-vous et des Brises, au Marché Métro ainsi que sur le site Internet de la municipalité.

Donné à Saint-Damien, ce 3 avril 2023.



Hugo Allaire
Directeur général et greffier-trésorier